

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2023

---

REFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 367

présenté par  
M. Nury

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après le mot :

« groupements, »

insérer les mots :

« des élus des communes forestières, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à indiquer explicitement que les élus des communes forestières, qui ont un rôle majeur à jouer dans la prévention et la lutte contre les incendies, seront associés à l'élaboration de la stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies.